



DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAISSES

**ETAT DES RESTES A REALISER
SUR L'EXERCICE 2025**

Le Maire,

Vu l'exécution budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, M 57,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice, ainsi qu'aux recettes certaines non mises en recouvrement.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget 2025 intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026 lors du vote du budget.

DÉCIDE

Article 1 :

OPERATIONS OU CHAPITRES	SECTIONS	ARTICLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
----------------------------	----------	----------	-------	---------	----------------------

OP 153 Rénovation Salle Poly. & Aire de Jeux	I.D	2131 Constructions bâtiments publics	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
		TOTAL I.D	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €

OP 159 Rénovation Eclairage Public	I.D	204181 Subv org. publics divers – Biens mobiliers, matériel et étud	1 986,19 €	0,00 €	1 986,19 €
		TOTAL I.D	1 986,19 €	0,00 €	1 986,19 €

OP 167 Rénovation Polyvalente	Salle I.R	1321 Subv. non transf. Etat, établ. nation	20 308.00 €	0.00 €	20 308.00 €
		1322 Subv. non transf. Régions	7 615.50 €	0.00 €	5 000.00 €
		1323 Subv. non transf. Départements	12 692.50 €	0.00 €	10 230.15 €
		TOTAL I.R	40 616,00 €	0,00 €	35 538.15 €

TOTAL GENERAL I.D	4 486,19 €	0,00 €	4 486,19 €
TOTAL GENERAL I.R	40 616,00 €	0,00 €	35 538,15 €

Ces écritures seront reprises dans le vote du Budget 2026

Article 2 :

Le secrétariat de Mairie et le Trésorier de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

.../...

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site de la commune.
Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait à LASGRAÏSSES, le 19 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le 20/01/2026
ID : 081-218101384-20260119-DEC_2026_001-BF

Le Maire,
Alain ASSIÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 20/01/2026

de sa publication / de sa notification le : 20/01/2026